



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Financier Unique, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

Le Budget primitif

retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la commune pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 20 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement de notre commune correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers). Les recettes de fonctionnement 2026 représentent **1 182 336,68 euros**. Le budget 2026 présente des taux inchangés de foncier bâti, de taux de foncier sur le non-bâti, et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

RECETTES	Budget primitif 2026
Atténuations de charges	5 000.00
Produits des services, domaine et ventes diverses	60 500.00
Impôts et taxes	115 293.00
Imposition directe	519 000.00
Dotations, subventions et participations	82 759.95
Autres produits de gestion courante	28 000.00
Excédent de fonctionnement reporté	371 783.73
TOTAL GENERAL	1 182 336.68

Les dépenses de fonctionnement de notre commune sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts à payer.

DEPENSES	Budget primitif 2026
Charges à caractère général	315 600,00
Charges de personnel et frais assimilés	371 000.00
Atténuations de produits	3 500.00
Autres charges de gestion courante	164 251.37
Charges exceptionnelles	1 500.00
Charges financières	15 972.00
TOTAL DEPENSES REELLES	871 823.37
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 651.10
Virement à la section d'investissement	307 862.21
TOTAL GENERAL	1 182 336.68

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2026, le budget prévisionnel parvient à dégager **307 862.21** euros de virement à la section d'investissement dont le premier emploi est le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Cette année, la commune est particulièrement active au niveau de ses investissements, qui se poursuivront les années à venir.

Ainsi, le chantier d'envergure : la reconfiguration du groupe scolaire, pour lequel environ 1 million 300 000 € sont investis en 2026 et 2027, pour la première tranche de cette reconfiguration, a été lancé. 485 000 € ont été empruntés pour cette opération, et une subvention prévisionnelle sur 2 ans de 415 872 € de fonds vert, ainsi qu'une subvention prévisionnelle de 200 000 € par le département sont attendues.

En outre, l'aménagement pour la circulation et la sécurité de la rue de la Gare sera effectué cette année.

Vue synthétique des recettes d'investissement prévues au budget 2026 :

<i>FCTVA</i>	16 845.98
<i>Affectation complémentaire 1068</i>	324 538.69
<i>Taxe d'aménagement</i>	10 000.00
<i>Fonds vert</i>	415 000.00
<i>Département</i>	200 000.00
<i>Amendes de police</i>	10 000.00
<i>Emprunt</i>	485 872.00
Opérations d'ordre	2 651.10
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	307 862.21
TOTAL RECETTES	1 772 769.98

Vue synthétique des dépenses d'investissement prévues au budget 2026 :

Opérations d'investissement	1 529 988.46
<i>Gros travaux bâtiments</i>	25 000.00
<i>Reconfiguration groupe scolaire phase 1</i>	1 159 700.00
<i>Renforcement électrique</i>	1 060.00
<i>Bardage tennis</i>	60 000.00
<i>Etude éclairage public stade</i>	3 000.00
<i>Peinture intérieure salle socioculturelle</i>	10 674.00
<i>Eglise – battant cloche</i>	2 067.00
<i>Révision PLU</i>	4 234.44
<i>Rénovation de l'éclairage public</i>	11 000.00
<i>Aménagement terrain du bas de la Commune</i>	13 000.00
<i>Travaux rue de la Gare</i>	100 000.00
<i>Mobilier</i>	5 000.00
<i>Remorque</i>	5 000.00
<i>Voirie 2026</i>	10 000.00
<i>Colombarium</i>	9 000.00
<i>Panneaux lumineux</i>	4 000.00
<i>Reconfiguration groupe scolaire phase 2</i>	98 253.02
<i>Travaux de rénovation Eglise</i>	5 000.00
<i>Travaux salle socioculturelle</i>	4 000.00
<i>Couverture du tennis et du foot et gouttières</i>	8 000.00
<i>Equipement bureautique</i>	2 000.00
Opérations financières	77 943.42
<i>Remboursement des annuités en capital de la dette</i>	77 443.42
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	500.00
Déficit d'investissement reporté	154 838.10
TOTAL DEPENSES	1 772 769.98

La section d'investissement pour l'année 2026, s'équilibre à **1 772 769.98** en dépenses et recettes.